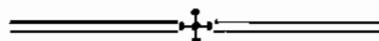


REPUBLIQUE DU SENEGAL

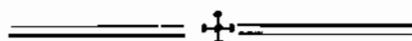
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT



MEMOIRE

POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'APTITUDE
AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

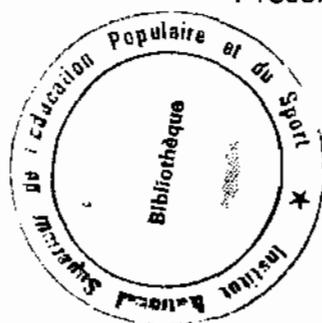


**La Formation des Inspecteurs d'Education Populaire,
de la Jeunesse et des Sports en Afrique Francophone.**

Cas : INSEPS — DAKAR



Présenté par : **MOUSSA NIANG**



Année 1990

A)UX

Parents dont je mesure encore une fois,
les sacrifices consentis à mon égard et
sans lesquels, je ne serais pas aujourd'hui
ce que je suis.

- A) EDICACE -

Je dédie ce modeste travail :

- à mon père, un homme d'une grande qualité et d'une générosité de coeur sans bornes, symbole de la persévérance dans le travail, bien cordialement.

- à ma mère femme de vertus, incarnation du courage et de la fidélité qui a su toujours m'apporter un soutien moral combien affectif.

- à ma femme et à mes chers enfants auxquels je consentirai toujours mes possibilités.

Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

REMERCIEMENTS

Suite à la réalisation de ce travail d'étude et de recherche, je tiens particulièrement à remercier :

- Mme Renée HIDAIR, déléguée du CIES, chargée de la gestion des étudiants et stagiaires de l'Afrique de l'Ouest, et dont l'aide, le soutien et les conseils m'ont permis de réaliser cette étude.
- A tout l'encadrement de l'INSEPS particulièrement au Directeur, et à l'ensemble du corps professoral par leur grande compétence et efficacité dans le travail.
- Au Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour sa générosité et son esprit de compréhension.
- A Monsieur Abdoulaye NDIONE chef du personnel du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a su m'intégrer dans la grande famille du Département.
- A Monsieur Mamadou NDIAYE chef de la Documentation qui m'a facilité la phase de l'enquête.
- A Monsieur Raymond SAGNA pour sa contribution discrète et efficace.
- A mon oncle Sidy FALL du soutien combien consistant et désintéressé dans le cercle familial.
- Enfin, mais non le moindre, je remercie mes camarades de promotion pour la vie communautaire passée ensemble et aux collègues Inspecteurs régionaux de leur grande disponibilité durant nos stages pratiques.

S O M M A I R E

Avant Propos

Introduction

PREMIERE PARTIE : SITUATION

1. 1. Organigramme
1. 2. Rôle de l'INSEPS
1. 3. Mission de l'INSEPS
1. 4. Conditions d'Accès
 - A. - Pour les Inspecteurs d'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports.
 - B. - Pour les Professeurs d'Education Physique et Sportive.
1. 5. Contenu Pédagogique
 - A. - Pour les Inspecteurs d'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports.
 - B. - Pour les Professeurs d'Education Physique et Sportive.
1. 6. Cadres Formés.

DEUXIEME PARTIE

II - PERSPECTIVES

2. 1. Essais de définition

a) Education Populaire

b) Jeunesse

c) Sport

2. 2. Profil de l'Inspecteur d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports

2. 3. Contribution à la Formation

2. 4. Place des Organismes de Coopération

A. - C O N F E J E S

B. - M F A C.

CONCLUSION

AVANT - PROPOS

Il me serait impossible de débiter cette monographie sans aborder les événements douloureux et déplorables qui se sont passés entre la Mauritanie et le Sénégal.

Ces deux pays, unis par des liens historique, géographique, avec des populations brassées, ont subi une déchirure regrettable à la suite de l'incident de Diawara du 9/04/1989. Et qui pourrait prédire les multiples conséquences néfastes allant du rapatriement, de la dépossession des biens jusqu'à la déportation des négro-mauritaniens vers le Sénégal terre d'accueil et de démocratie. Occasion de plus à l'honneur du Sénégal qui a joué un rôle prépondérant et déterminant dans la décolonisation des pays de la sous-région et sa contribution particulière à l'existence de la Mauritanie n'est plus à démontrer.

Me trouvant parmi les mauritaniens dont le seul tort est d'avoir la peau noire et l'origine sénégalaise dont je nie pas de plus en toute fierté, victime de la politique ségrégationniste des autorités de Nouakchott, mes travaux de recherche ne porteront plus sur la Mauritanie.

Ce deuxième thème choisi et qui portera sur notre formation vise principalement :

- à inciter les formateurs à porter une réflexion critique sur leur action
- présenter une base de débats constructifs sur l'action des pouvoirs Publics en direction de la Jeunesse.
- insuffler aux cadres la ferme volonté de redynamiser la formation grâce à une action conséquente, planifiée, conforme aux objectifs assignés.

A travers une brève étude, nous tenterons cependant de présenter les idées essentielles en espérant qu'elle suscitera un débat contradictoire nous permettant de nous dépasser.

Ce document abordera dans la première partie la situation par une présentation de l'Institution et les différentes missions qui lui sont assignées.

La deuxième partie sera consacrée aux perspectives.

Il s'agira :

- De déterminer le profil de l'Inspecteur d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports après un essai de définition des différents thèmes que sont :
- Education Populaire - Jeunesse - Sport.

-- de suggérer une meilleure démarche pour plus d'efficacité à la formation.

- de souligner l'importance des organismes de Coopération.

Nous espérons que ce présent document contribuera tant soit peu à l'amélioration de la formation des cadres d'éducation populaire de la Jeunesse et des Sports pour une intervention efficace et effective dans les multiples champs d'action.

I N T R O D U C T I O N

La Jeunesse, notre Capital le plus sûr doit bénéficier d'une éducation permanente, fondée sur le travail collectif, l'apprentissage du savoir-faire, l'animation à dominante socio-économique et l'animation socio-culturelle. Ce sont les jeunes qui doivent, par leur dynamisme, leurs capacités créatrices et leurs tendances vers le progrès, constituer l'élément essentiel dans le processus engagé par toutes les nations contre le sous-développement.

Cette Jeunesse, l'une des couches la plus importante des sociétés, est devenue la préoccupation majeure de tous les continents notamment l'Afrique. Elle, qui se veut responsable et déterminée à participer à l'effort de développement, au pouvoir de décision est confrontée à de nombreux problèmes : le Chômage, la délinquance, l'acculturation, la drogue, l'ambiguïté.

L'avenir de notre jeunesse se retrouve donc lié à la façon dont seront résolus les problèmes, de l'enracinement de la Jeunesse dans la Communauté Nationale, de la prise de conscience de ses devoirs et responsabilités vis à vis de celle-ci, de sa participation effective à toutes les entreprises nationales et de sa capacité à assumer les charges qui lui reviennent dans le présent ou qui lui incombent dans le futur.

Comme tout pays ne sera ce qu'en fera sa Jeunesse, la nécessité de son encadrement pour une meilleure orientation est une priorité. Face à cette situation inquiétante que vit cette Jeunesse, le besoin urgent de formation est apparu, et nous savons que les premiers cadres dans ce domaine furent formés dans les Ecoles de la Métropole. Certes un appoint bénéfique qui s'est heurté à pas mal d'obstacles entraînant parfois une inadéquation sur le terrain.

- la non conformité aux réalités africaines
- les besoins énormes en cadres qualifiés que les bourses offertes par la Coopération ne comblent pas.

- la formation sur place moins onéreuse qu'à l'étranger.

Et pour ces multiples raisons, que les pays africains ont décidé dans leur programme de développement d'effectuer la formation sur place. Ainsi naissent les Instituts, d'Abidjan, de Yaoundé et de Dakar pour pallier à tous les inconvénients.

La formation des Cadres à tous les niveaux est une priorité permanente. Elle rendra les responsables de plus en plus motivés et capables d'assumer leurs fonctions.

Compte tenu de l'importance de la formation des Cadres qui garantit largement le succès de l'ensemble des Institutions, ces Instituts jouent un rôle fondamental dans la planification, l'impulsion et la coordination de l'action des services de Jeunesse - Ils sont chargés de :

- préparer sur le terrain, l'ensemble des stages et séminaires de recyclage en assurant l'organisation matérielle et pédagogique.
- veiller à l'élaboration des documents de synthèse au cours de chaque stage.
- coordonner les stages
- confronter les réalisations, expériences, succès, échecs, par des stages, séminaires et évaluations périodiques.
- former des Cadres qualifiés intervenant dans les domaines de la Jeunesse et des Sports.

Ces actions permettent une recherche permanente de techniques d'animation adaptées à nos réalités socio-culturelles, afin qu'à chaque niveau, les Pouvoirs Publics contribuent à l'épanouissement de la Jeunesse.

PREMIERE PARTIE

I. SITUATION

1. 1. - Organigramme

1. 2. - Rôle de l'INSEPS

1. 3. - Mission de l'INSEPS

1. 4. - Conditions d'Accès

A - Pour les Inspecteurs d'Education Populaire, de
la Jeunesse et des Sports

B.- Pour les Professeurs d'Education Physique et
Sportive.

1. 5. - Contenu Pédagogique

A - Pour les Inspecteurs d'Education Populaire, de
la Jeunesse et des Sports

B - Pour les Professeurs d'Education Physique et
Sportive.

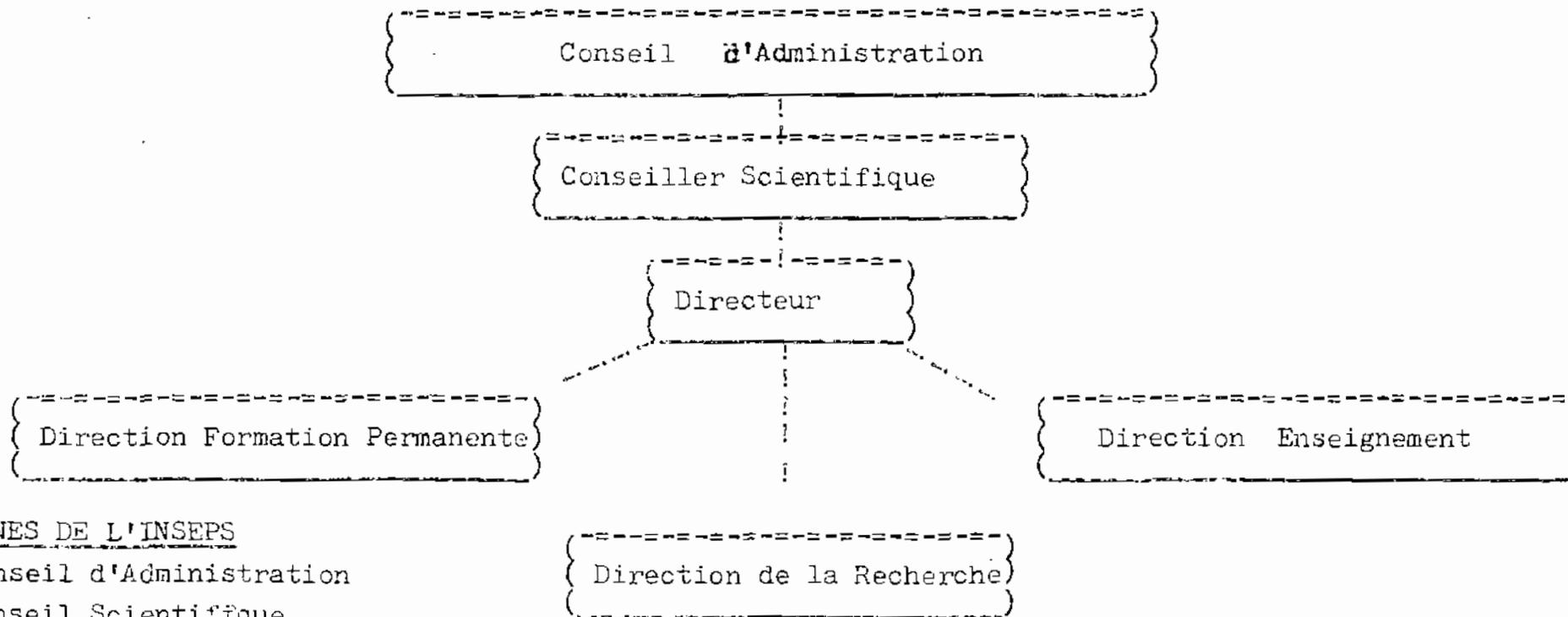
1. 6. - Cadres formés.

1. 1. ORGANIGRAMME

Loi 79-1012 du 31/10/79-

I N S E P S : Institut
National Supérieur de l'Edu-
cation Populaire et du Sport.

...8/



ORGANES DE L'INSEPS

- Conseil d'Administration
- Conseil Scientifique
- Le Directeur
- Chefs des services administratifs
- Conseil de Discipline

N.B.: Le Conseil d'Administration est présidée par le Recteur de l'Université.

La loi 79-65 du 16 Juillet 1979, complétée par le décret d'application 79-1012 du 30 Octobre 1979, portent création et fonctionnement d'un Institut National Supérieur d'Education Populaire et du Sport (INSEPS).

Cette préoccupation répond à la nécessité de faire face au déficit en Cadres Supérieurs de l'Education Populaire et du Sport.

"Etablissement public à caractère administratif, lié par une convention à l'Université de Dakar, l'INSEPS est un institut supérieur d'enseignement et de recherche, dont les objectifs sont, entre autres, la formation des Cadres de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

Sa création, ramenant la formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports sur leur terrain d'intervention, est motivée par des impératifs de trois (3) ordres :

- évolution des Connaissances techniques
- revalorisation du Statut du Personnel de la Jeunesse et des Sports.
- contraintes extérieures : réforme française (DEUC)

1. 3. - MISSION DE L'INSEPS

Sa mission très importante dans l'encadrement de la Jeunesse, la Promotion et la Vulgarisation des activités d'Education Physique et Sportive pour un développement harmonieux de la société consiste :

- a) - Former des Inspecteurs
 - Former des Professeurs certifiés E P S
 - Former des techniciens supérieurs de l'animation Sociale et Culturelle.
 - Former des entraîneurs de Sport de Haut niveau

- b) - Effectuer des recherches et réunir la documentation et l'information concernant l'Administration et l'Animation du Sport, la Médecine Sportive, les techniques et méthodes des activités socio-éducatives et des loisirs, d'éducation corporelle et de leur pédagogie.

- c) - Etre un lieu de formation continue pour les responsables, les animateurs, les Cadres techniques des associations et groupements d'éducation populaire et de Sport, les personnels et fonctionnaires des départements ministériels, les masseurs kinésithérapeutes, en collaboration avec les départements spécialisés de l'Université.

1. 4. CONDITIONS D'ACCES

Il est institué à l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de DAKAR :

- A - Un Cycle préparatoire au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports (CAIEPJS)
- B - Un Cycle préparatoire au Certificat d'Aptitude aux fonctions de Professeur d'Education Physique et Sportive (CAPEPS).

A - Pour le Cycle préparatoire au Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

- Les Epreuves de Concours direct et professionnel d'entrée au cycle préparatoire au C A I E P J S comprennent deux épreuves écrites et une épreuve orale conformément au tableau ci-dessous :

<u>Concours Direct et Professionnel</u>	<u>Note</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Durée</u>
<u>EPREUVES ECRITES</u>			
1 - Composition sur un sujet d'ordre général (sujet unique)	20	2	4 H.
2 - Composition portant sur : - un sujet se rapportant à l'éducation populaire, à la Jeunesse et aux Sports - un sujet se rapportant à l'organisation politique et administrative du Sénégal (au choix du Candidat)	20	2	4 H.
<u>EPREUVE ORALE</u>			
Interrogation par le Jury : - Cette épreuve a pour objet d'évaluer les connaissances du Candidat dans les domaines de l'Education, de la Jeunesse et du Sport ainsi que ses réactions, sa personnalité, et sa capacité d'expression orale	20	2	30 mn

Sont déclarés admis et classés par ordre de mérite jusqu'à épuisement du nombre de places mises au concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Toute note inférieure à 07/20 avant l'application des Coefficients est éliminatoire.

Peuvent se présenter au concours direct, les candidats titulaires de la Maîtrise d'Université, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, âgés de 18 ans au moins et de 28 ans au plus, au 1er Janvier de l'année du Concours.



Peuvent se présenter au Concours professionnel :

- a) - les professeurs d'EPS titulaires du CAPEPS;
- b) - les Inspecteurs adjoints de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports
- c) - les Conseillers d'Education Populaire;
- d) - les Professeurs adjoints d'Education Physique et Sportive;
- e) - les fonctionnaires appartenant au corps de la hierarchie B, directement concernés par des activités d'Education populaire ou Sportive, dans des conditions fixées par arrêté du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Les fonctionnaires des Corps cités doivent justifier d'une ancienneté de quatre (4) ans dans l'Administration dont deux (2), comme titulaire dans le Corps.

B - POUR LE CYCLE PREPARATOIRE AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX
FONCTIONS DE PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Les épreuves de concours direct et professionnel d'entrée
au Cycle préparatoire au CAPEPS comprennent :

1. - CONCOURS DIRECT

Epreuves écrites :

- Tests psychotechniques par le Centre d'Orientalion de Dakar.
- Sciences Naturelles (programme Terminale D) 1 H
- Contraction et Commentaire de Texte 2 H.

Epreuves physiques :

- Au Choix (Foot-ball, Volley-ball, Basket-Ball, Hand-ball)
- Athlétisme
- lancer du poids
- Sprint de 2. 000 mètres
- Saut en longueur
- Gymnastique
- Grimper

Sont déclarés admis et classés par ordre de mérite jusqu'à épuisement du nombre de places mises au concours, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Toute note inférieure à 07/20 avant l'application des coefficients est éliminatoire.

Peuvent se présenter au concours direct, les candidats titulaires du Baccalauréat, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, âgés de 18 ans au moins et de 28 ans au plus, au 1er Janvier de l'année du Concours.

-- les candidats en classe de Terminale sous réserve de l'obtention du Baccalauréat

Peuvent se présenter au concours professionnel :

-- les Agents de la Hierarchie B de la Fonction Publique.

2. CONCOURS PROFESSIONNEL

Admissibilité

- Interrogation sur :
- Histoire de l'E P S
- Anglais
- Entretien avec le Jury

Admission :

- | | |
|-----------------------|-----|
| - Dissertation | 3 H |
| - Sciences Naturelles | 3 H |
| - Mathématique | 2 H |

Epreuves pratiques :

- Athlétisme
- Résistance -
- Vitesse
- Lancer
- Saut en Hauteur
- Natation (50 m de nage libre)
- Gymnastique

1. 5 CONTENU PEDAGOGIQUEA. - Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports

- La Durée de la Scolarité à l'Institut national supérieur de l'Education populaire et du Sport est de deux ans.

- La formation comporte des cours théoriques et des stages pratiques.

- L'examen en vue de l'obtention du C A I E P J.S comprend trois (3) épreuves écrites, une épreuve orale et deux épreuves pratiques, conformément au tableau ci-dessous.

<u>EPREUVES</u>	<u>NOTE</u>	<u>COEFFICIENT</u>	<u>DUREE</u>
<u>EPREUVES ECRITES</u>			
1- Rédaction d'une note après l'étude d'un dossier d'équipement ou du dossier d'un cas entrant dans le cadre des attributions normales de l'Inspecteur	20	2	4 H
2- Composition portant sur les sciences sociales et humaines en vue de juger des qualités d'analyse et de synthèse du Candidat	20	2	4 H
3- Rédaction d'une monographie sur un thème choisi par le Candidat parmi plusieurs se rapportant à l'Education Populaire, à la Jeunesse et aux Sports	20	3	

<u>EPREUVES</u>	<u>NOTE</u>	<u>COEFFICIENT</u>	<u>DUREE</u>
<u>EPREUVES ORALES</u>			
1.. Entretien avec le Jury sur les connaissances relatives aux pratiques et techniques professionnelles	20	2	30 mn
2.. Interrogation sur un sujet de droit Constitutionnel, de droit administratif, de législation et gestion financière ou de législation sociale.	20	2	30 mn
<u>STAGES PRATIQUES</u>			
a) - Contrôle continu des connaissances	20	3	-
b) - Note de synthèse des différents stages effectués	20	2	-

- sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à 10/20 pour l'ensemble des épreuves.

- Toute note inférieure à 07/20 avant l'application des coefficients est éliminatoire, sauf décision contraire du Jury.

- En cas d'échec, le Candidat peut être autorisé à se présenter une seule fois à l'examen.

- Des étrangers peuvent être admis dans la section préparatoire au C A I E P J.S, sous réserve que leur candidature soit présentée par les autorités compétentes de leur pays d'origine et qu'ils soient titulaires de diplôme équivalents à ceux exigés aux Sénégalais.

- Au terme de leur formation, les étrangers subissent les épreuves en vue de l'obtention du C A I E P J.S dans les mêmes conditions que les Sénégalais.

- En cas de réussite, ils reçoivent le diplôme à titre étranger.

PROGRAMME DE FORMATION DES INSPECTEURS DE
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE &
DES SPORTS. - (1. 500 H)

I. INTRODUCTION AUX SCIENCES DE L'EDUCATION (260 H).

1. 1. Histoire de l'Education (80)

- Problématique de l'éducation;
- Evolution de la Pédagogie;
- Education traditionnelle au Sénégal;
- Le système scolaire Sénégalais : genèse, organisation actuelle, problèmes majeurs et perspectives;
- La Formation professionnelle et technique;
- L'Education permanente

1. 2. Eléments de Psychologie de l'Education (80)

- Introduction à la Psychologie;
- Eléments de psychologie génétique; étapes du développement; inadaptés sociaux;
- Psycho-pédagogie des anadaptés sociaux
- Psycho-pédagogie des adultes;
- Problématique de la Communication, technologie éducative et rôle des moyens audio-visuels dans l'Education.

1. 3. Sociologie de l'Education (100)

- Initiation à la sociologie;
- Elément de Sociologie de l'Education et notions d'anthropologie culturelle;
- La formation des formateurs
- Analyse des Institutions de formation: structures, programmes, méthodes pédagogiques;
- Eléments de psycho-sociologie : techniques d'animation de groupe; enquêtes psycho-sociales; évaluation;
- Problématique de la Communication : rôle pédagogique des médiats.



II. ELEMENTS DE DROIT (200 H)

2. 1. Généralités (40 H)

- Définition du Droit et rapport du droit avec les sciences humaines;
- Différentes branches du Droit;
- La règle de Droit; caractère, but et fondement.

2. 2. Eléments de Droit Constitutionnel (60H)

- Objet et Méthode du Droit Constitutionnel
- La Notion d'Etat et des différentes formes d'Etat;
- L'Elaboration et la révision des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire et les Institutions Politiques du Sénégal.

2. 3. Eléments de Droit International (à l'appréciation de la Direction de l'INSEPS) 20 H

2. 4. Eléments de Droit Administratif (60 H)

- L'Organisation administrative : l'Etat et le pouvoir central, les collectivités locales, les établissements publics;
- les actes de l'Administration: les décisions unilatérales, la jurisprudence administrative, la procédure administrative, les contrats de l'administration;
- Le Contentieux administratif -

2. 5. Eléments de Législation Sociale (à l'appréciation de la Direction de l'INSEPS) 20

.../

III. ELEMENTS D'ECONOMIE ET DE FINANCES PUBLIQUES (200 H)

3. 1. Economie (100 H)

3. 1. 1. La Formation du Produit National

- Les facteurs de production : la population active, le Capital;
- la Combinaison de ces facteurs dans l'Entreprise. Les divers types d'entreprises industrielle, agricole, commerciale;
- les formes de la concurrence; la concentration;
- la Consommation, l'épargne et l'investissement;
- le Produit National, sa détermination, ses variations (fluctuations cycliques, croissance);
- Les éléments de la Comptabilité nationale.

3. 1. 2. Le mécanisme des échanges, les prix, la monnaie

- L'Offre, la demande et la formation des prix;
- Les Marchés du Travail, des Capitaux, des marchandises et leurs relations;
- La Monnaie, le Crédit, les systèmes bancaires et financiers;

3. 1. 3. La Répartition des revenus

- les Salaires, les profits, l'intérêt, la rente;
- la redistribution des revenus.

3. 1. 4. Problématique du Sous-développement;

3. 1. 5. Eléments de démographie

3. 1. 6. Eléments de Planification

3. 1. 7. Economie libérale et économie socialiste

- Les grandes lignes de la politique économique du Sénégal depuis 1960

3. 2. Finances Publiques (100 H)

3. 2. 1. Le Problème des Finances Publiques

- Aspects politiques, économiques et sociaux, et rapports avec le Plan.

3. 2. 2. Le budget de l'Etat

- Aspects politiques et économiques du budget de l'Etat;
- Principes traditionnels du Droit budgétaire;
- Contenu du budget : les ressources publiques, les dépenses publiques, nature et portée des autorisations budgétaires;
- La Préparation du budget;
- La Loi des Finances de l'année et les lois de finances rectificatives;
- l'exécution du budget : les principes généraux de la Comptabilité publique et le Plan Comptable Sénégalais;
- Le Contrôle de l'exécution du budget : caractères généraux du Contrôle.

3. 2. 3. Les Finances locales

- Ressources et dépenses des Collectivités locales;
- Budget des Collectivités locales;
- Principes généraux : annualité; universalité, équilibre;
- Elaboration, exécution et contrôle du budget des Collectivités locales;
- Aspects économique et social du budget des collectivités locales.

IV. - CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES: JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIO EDUCATIVES (120 H)

- Problèmes généraux de la Jeunesse;
- Le rôle de l'Etat et du département de la Jeunesse et des Sports dans le domaine de la Jeunesse et des Activités socio-éducatives;

- L'Education Permanente et le développement;
- Education non conventionnelle
- Signification buts et moyens techniques de l'Education Populaire
- Problématique de loisirs;
- Les problèmes de l'animation socio-éducative;
- Les Collectivités éducatives;
- Le Tourisme éducatif;
- Place et rôle de l'animation socio-éducative dans la société actuelle;
- La formation des cadres de l'animation socio-éducative.
- Le théâtre populaire;
- Les Activités de plein air
- Les Organismes internationaux de Jeunesse;
- Les Equipements socio-éducatifs;
- Les Problèmes généraux de l'information et de la Documentation;
- L'Exode rural et les activités de développement;
- Les problèmes généraux de l'Alphabétisation;
- Les échanges de Jeunes;
- Les Centres départementaux d'Education Populaire et Sportive (C D E P S)
- Les Quinzaines nationales de la Jeunesse et de la Culture;
- Les Mouvements nationaux et associations nationales de Jeunesse et d'Education Populaire.

V.

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTS (120

- Buts, justifications, moyens de l'Education Physique;
- Historique de l'EPS : évolution des conceptions pédagogique de l'E P S;
- L'Education physique à l'Ecole;
- Organisation de l'E.P.S. au Sénégal et textes régissant l'Education physique et Sportive au Sénégal.

- Les Organismes internationaux d'Education Physique et Sportive;

L'Organisation du Sport au **Sénégal** :

- Les Sports au Sénégal : Historique et Problématique;
- Rôle de l'Etat dans le développement du Sport;
- Les Fédérations, ligues, associations;
- Problématique de l'animation Sportive au Sénégal;
- Le Sport scolaire, le Sport militaire, le Sport corporatif;
- Sport de masse, Sport d'élite;
- La protection des pratiquants;
- La formation des Cadres sportifs au Sénégal
- Le Mouvement Sportif international : Olympisme (philosophie) organisation, perspectives) et Organisation internationale du Sport;
- Les Sources de Financement des Activités Sportives;
- Le Fonds d'Aide au Sport et à l'Education Populaire (F A S E P)

VI. CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ADMINISTRATIVES (100 H)

- Analyse et rédaction des documents et textes administratifs;
- Etude des documents de témoignage : Procès-verbal, compte rendu, rapport;
- Elaboration des documents de synthèse;
- Entraînement à l'expression écrite et orale;
- Techniques de Conduite des réunions;
- Méthodologie d'organisation des manifestations Sportives et Culturelles;
- Problèmes généraux d'Administration et de gestion des Services;
- Eléments de management; direction par objectifs;
- Déontologie professionnelle.

VII. STAGES EN SITUATION (500 H)

B. Certificat d'aptitude aux fonctions de Professeurs d'Education Physique et Sportive.

- La durée de la scolarité est scindée en 2 cycles :

- 1) Le 1er cycle est sanctionné par un diplôme d'études universitaires générales en sciences et techniques de l'activité physique et du Sport (DEUGSTAPS). La durée des études est de deux années.

- La Nature et la durée des épreuves écrites, orales et pratiques ainsi que les coefficients des épreuves d'admissibilité et d'admission sont, pour chaque épreuve et chaque matière, indiquée dans les tableaux ci-après :

PREMIERE ANNEE

<u>EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE</u>			<u>EPREUVES ORALES ET PRATIQUES</u>	
<u>Nature ds Epreu- ves</u>	<u>Durée</u>	<u>Coéffi- cient</u>	<u>Nature des Epreuves</u>	<u>Coefficient</u>
1°) <u>Anatomie</u>	2 H	2	A- <u>Epreuves Orales</u>	
2°) <u>Physiologie</u>	2 H	2	1°) Interrogation d'a- natomie	1
3°) <u>Psychologie</u>	3 H	1	2°) Interrogation de physiologie	1
4°) <u>Sociologie</u>	3 H	1	3°) Interrogation de psychologie ou de sociologie (au sort	1
5°) <u>Statistiques</u> <u>Mathématiques</u>	2 H	1	4°) Interrogation lan- gue ou statistiques	1
6°) <u>Langue Vivante</u>	2 H	1	B- <u>Epreuves pratiques</u>	
			1°) Athlétisme : con- trôle de Performan- ce en course, en saut et en lancer	4
			2°) Jeux Sportifs Col- lectifs : démon- stration et jeux ds chacun des sports pratiques	4
			3°) Sports aquatiques 2 parcours de 50m chronométrés dans deux nages au choix du candidat, une épreuve de sauveta- ge	2
		8	4°) Sports de Combat lutte judo) démon- stration et compéti- tion	2
			5°) Gymnastique Sporti- ve	2

DEUXIEME ANNEE

<u>EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE</u>			<u>EPREUVES ORALES ET PRATIQUES</u>	
Nature ds épreuves	Durée	Coefcnt	Nature des épreuves	Coefcnt
1°) <u>Anatomie</u>	3 H	2	A- <u>Epreuves orales</u>	
2°) <u>Physiologie</u>	3 H	2	1°) Interrogation d'anatomie	1
3°) <u>Psychologie</u>	3 H	1	2°) Interrogation de physiologie	1
4°) <u>Sociologie</u>	3 H	1	3°) Interrogation de Psychologie (au sort)	1
5°) <u>Statistiques</u>			4°) Langue vivante ou statistique	1
<u>Mathématiques</u>	2 H	1	B- <u>Epreuves pratiques</u>	
6°) <u>Langue Vivante</u>	2 H	1	1°) <u>Athlétisme</u>	
		8	- contrôle ds performances	3
			- Interrogations écrites ou orales	1
			2°) <u>Jeux Sportifs Collectifs</u> : Interrogation orale ou écrite, démonstration et jeu dans chacun des sports pratiqués.	4
			3°) <u>Sports aquatiques</u> : Interrogation orale ou écrites, démonstration et parcours du 100 m chronométré ds 2 nages au choix du candidat	2
			4°) <u>Sport de Combat</u> (lutte- Judo)	2
			5°) <u>Gymnastiques Sportive</u>	
			- Interrogation écrite ou orale	
			- Présentation d'un enchaînement sur chacun des agrés du programme	1
				18

2°) La durée des études du 2e cycle est de deux années. La première sanctionnée par une licence es-sciences et techniques de l'activité physique et du Sport; la deuxième par une maîtrise es-sciences et techniques de l'activité physique et du Sport.

La composition de la licence est fixée comme suit :

- a) Certificat d'études supérieures de licence (CL) sanctionnant un enseignement général.
- b) Certificat de spécialisation (C S) sanctionnant un enseignement spécifique.

EXAMEN DE LICENCE

<u>CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURS DE LICENCE</u>			<u>CERTIFICAT DE SPECIALISATION</u>		
	<u>Durée</u>	<u>Coefont</u>		<u>Durée</u>	<u>Coefont</u>
1°) <u>Epreuves écrites</u>			1°) <u>Epreuves écrites</u>		
- Anatomie	2 H	1	- Interrogation écrite sport collectif	2 H	2
- Physiologie	2 H	1	- Interrogation écrite sport individuel	2 H	2
- Sces humaines	4 H	3			
- Histoire de l'EP et du Sport	2 H	1			
2°) <u>Epreuves orales</u>			2°) <u>Epreuves orales</u>		
- Anatomie ou Physiologie		1	- Interrogation orale Sport Collectif		1
- Sces humaines		1	- Interrogation orale sport individuel		1
- Histoire de l'EP et du Sport		1	- Contrôle des performances et aptitudes physiques, sport individuel démonstration		2
		9	- Contrôle des performances et aptitudes physiques sport collectif + démonstration		2
					10

EXAMEN DE MAITRISE

- L'examen du Certificat d'Etudes Supérieures de maîtrise ~~és~~ en sciences et techniques de l'activité physique et du sport comporte :
 - une épreuve écrite portant sur les problèmes contemporains de l'Education physique et du Sport : durée 4 H. coefficient 4
 - une épreuve orale de sciences humaines : coefficient 2
 - une épreuve orale de sciences biologiques : coefficient 1
 - une épreuve de méthodologie : coefficient 1
 - une épreuve pratique se rapportant à l'option de sport individuel : coefficient 2
 - une épreuve pratique se rapportant à l'option du Sport collectif : coefficient 2
 - La présentation et la soutenance du mémoire sont affectées respectivement des coefficients 2 et 1

PROGRAMME DE FORMATION DES PROFESSEURS D'EDUCATION
PHYSIQUE ET DES SPORTS

<u>PREMIERE ANNEE</u>	Horaires		Horaires maximums par semaine	
	Annuels		Enseignement théorique	Enseignement pratique
A- <u>Formation théorique</u>				
I Sciences biologiques				
- Anatomie	80 H		2 H	45 Mn
- Physiologie, hygiène traumatologie Secourisme	80 H		2 H	45 mn
II Sciences humaines				
- Psychologie	40 H		1 H 30	
- Sociologie	40 H		1 H 30	
III Langue vivante (anglais)	40 H		1 H 30	
Rappel de données scientifiques (mathématiques et statistiques)	40 H		1 H 30	
B- <u>Formation Techniques & Physique</u>				
Enseignement des techniques et méthodes propres aux activités physiques et Sportives				
I Athlétisme	120 H			1 H 30
II Jeux Sportifs collectifs (les Sports suivant sont obligatoirement pratiqués : basket-ball, hand-ball, foot-ball, volley-ball)	120 H			4 H
III Sports aquatiques	60 H			2 H
IV Sports de combat (le Judo et la lutte obligatoirement pratiqués par les garçons). La boxe anglaise fera l'objet d'un stage d'information	60 H			2 H

V - Gymnastique Sportive	90 H		3 H
VI - Gymnastique Sportive moderne danse et mouvement : expressif (jeunes filles) le yoga fera l'objet d'un stage d'information	90 H		3 H
		Garçons	30 H
		filles	30 H
<u>DEUXIEME ANNEE</u>			
A - <u>Formation théorique</u>			
I - Sciences biologiques			
- Anatomie	80 H	2 H	45 mn
- Physiologie	80 H	2 H	45 mn
II - Sciences humaines			
- Psychologie	40 H	1 H 30	
- Sociologie	40 H	1 H 30	
III- Rappel de données scientifiques (biométrie et mécanique)	40 H	1 H 30	
- Langue vivante	40 H	1 H 30	
B - <u>Formation technique et physique</u>			
- Enseignement des techniques et méthodes propres aux activités physiques et sportives			
I - Athlétisme	120 H		4 H 30
II - Jeux sportifs collectifs (les sports suivants sont obligatoires: pour les garçons basket-ball, (hand-ball, Volley-ball, pour les filles : basket-ball, hand-ball et volley-ball	120 H		4 H
III- Sports aquatiques	60 H		2 H
IV- Sports de combat	60 H		2 H
IV- Gymnastique sportive (hommes)	90 H		3 H
V- Gymnastique sportive moderne, danse et mouvement expressif (femmes) le yoga fera l'objet d'un stage.	90 H	Garçons	30 H
		Filles	30 H

PROGRAMMES DE LICENCE (3e année)

<u>Disciplines</u>	Horaires	Horaires maxima P/semaine	
		Enseignement théorique	Enseignement pratique
I - <u>Formation Théorique</u>			
- Anatomie	40 H	1 H	30 mn
- Physiologie	40 H	1 H	30 mn
- Histoire de l'Education physique et du Sport	30 H	1 H	
- Sciences humaines et sciences de l'Education (seminaires interdisciplinaires)	120 H	4 H	
II - <u>Formation Physique et technologique cours optionnel</u>			
<u>Option jeux sportifs Collectifs</u>			
- Technique et méthodologie d'un sport collectif au choix de l'étudiant parmi basket-ball, handball, foot-ball, volley-ball pour les garçons basket, hand, volley pour les filles.	120 H	1 H	3 H
<u>Option jeux Sports individuels</u>			
- Technique et méthodologie d'un sport individuel au choix de l'étudiant parmi athlétisme, gymnastique sportive, natation combat danse	120 H	1 H	3 H
<u>Polyvalence</u>			
- Enseignement complémentaire portant sur les techniques et méthodologie de sports autres que ceux choisis en option.	60 H		2 H

PROGRAMME DE LA MAITRISE (4e année)

Discipline	Horaires Annuels	Horaires maxima par semaine	
		Enseignement théorique	Enseignement pratique
<u>I. - Formation théorique</u>			
- Sciences biologiques	40 H	1 H	30 mn
- Sciences humaines et sciences de l'éducation	120 H	4 H	
- Histoire et méthodologie de l'E P S	30 H	1 H	
- Initiation à la Recherche	30 H	1 H	
- Théorie et méthodologie des sports collectifs	120 H	1 H	3 H
- Théorie et méthodologie des sports individuels	120 H	1 H	3 H
- Animation	60 H		2 H
		9 H	8 H 30

Il faut noter que la 5e année pratique dans les Ecoles d'application existe et est obligatoire pour les Sénégalais. Cependant les Etudiants étrangers ne sont pas tenus de se conformer à cette règle.

1. 6. CADRES FORMES

L'Institut National Supérieur d'Education populaire et des Sports a formé depuis son ouverture 156 professeurs d'Education physique et des Sports et 33 Inspecteurs d'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports répartis en plusieurs promotions.

Parmi ces cadres formés, il est à noter la forte présence d'autres nationalités.

- Pour les professeurs d'Education Physique et des Sports.

Année 1980	:	16	Sénégalais	
1982	:	10	Sénégalais	
1983	:	19	Sénégalais	
1984	:	15	Sénégalais	
1985	:	20	Sénégalais	
1986	:	15	Sénégalais	
1987	:	22	Sénégalais	+ 1 Mauritanien
1988	:	22	Sénégalais	
1989	:	15	Sénégalais	+ 1 Malien

Douze professeurs sont en formation et leur sortie est prévue en Juillet 1990.

- Pour les Inspecteurs d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.

N.B. : La formation des Inspecteurs a débuté en Août 1982.

1982 - 1984	:	9 Sénégalais	}	-	11 diplômés.
		2 Congolais			
1984 - 1986	:	4 Sénégalais	}	-	10 diplômés.
		1 Togolais			
		1 Bissau Guinéen			
		2 Nigériens			
		1 R. C. A.			
		1 Malien			

1986 - 1988	7 Sénégalais	}	.. 12 diplômés
	1 Togolais		
	2 Guinéens		
	1 Béninois		
	1 Tchadien		

13 Inspecteurs sont en formation et la sortie est prévue en Juillet 1990.

Cette promotion est composée de :

- 5 Sénégalais
- 1 Béninois
- 1 Burundi
- 1 Mauritanie
- 1 R. C. A.
- 1 Gabonais
- 3** Togolais

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES

2. 1. Essais de Définition
 - a) Education Populaire
 - b) Jeunesse
 - c) Sport
2. 2. Profil de l'Inspecteur d'Education Populaire, la Jeunesse, et des Sports.
2. 3. Contribution à la Formation.
2. 4. Place des Organismes de Coopération
 - A - C O N F E J E S
 - B - M F A C

CONCLUSION

2. 1. Essais de définition

a) Education populaire

L'Education populaire, moyen d'éducation et de formation, doit tendre à favoriser une animation permanente au sein des populations afin de permettre leur épanouissement total à la pratique d'activités à la fois éducatives, utilitaire et ludiques.

Nous pouvons dire qu'elle est à l'origine de l'action culturelle et de l'animation socio-culturelle et ses objectifs et pratiques propres sont :

- la prise de conscience individuelle et civique
- le développement de l'Esprit critique et d'initiative.
- l'acquisition d'outils d'analyse pratique

Tous ces procédés pédagogiques techniques et d'animation visent à améliorer le niveau culturel, moral, économique des populations.

L'Education populaire qui, s'adresse au peuple, prend naissance au peuple et véhicule par le peuple, prépare les citoyens à devenir actifs et responsables d'une communauté en perpétuelle mutation. Il s'agit en définitive de former un homme nouveau.

Nous pouvons citer ses structures d'intervention et d'encadrement qui sont multiples :

- les mouvements de Jeunesse, les associations
 - les foyers (ruraux, urbains, scolaires)
 - les collectivités éducatives
 - les C D E P S
- et tant d'autres etc...

11. Jeunesse

Il n'est pas aisé de donner une définition unique à la Jeunesse. Essayer de la définir soulève de multiples interrogations.

Doit-on percevoir la Jeunesse comme un regroupement spécifique, autonome et anonyme ?

Faut-il ou ne faut-il pas considérer la Jeunesse comme un tout ?

- qui est jeune ?

- Quel âge a la Jeunesse ?

- la réponse à ces questions risque d'engendrer un débat sans fin et il serait plus opportun d'insister sur les besoins et les préoccupations de la Jeunesse, le moyen de la consulter pour connaître ses aspirations.

La question est donc de savoir comment donner la possibilité aux jeunes de mieux s'exprimer, de mieux communiquer à la société en Général.

Pour cela des méthodes ont été entreprises :

- faire participer les jeunes et des représentants des jeunes à des réunions nationales, régionales, et internationales.
- mener des enquêtes sur le terrain effectuées par des jeunes dans leur propre milieu sans forme de chantiers d'études par exemple. Ces enquêtes doivent être préparées avec la participation des jeunes.
- faire des consultations auprès des mouvements de jeunesse.
- la problématique de la participation des jeunes au développement se pose donc en termes de choix politique. Elle consiste :

- soit à postuler la mobilisation de la Jeunesse en vue de lui permettre d'apporter sa contribution à un programme pré-établi.
- soit une volonté de libération pour que puissent s'exprimer des exigences réelles, imprévisibles.

Il faudrait surtout retenir que les besoins de la jeunesse sont désormais d'une toute autre ampleur et qui nécessitent d'autres politiques, d'autres actions.

c) Sport

Le Sport tient dans notre Univers familier une place importante. Elle est à la fois :

- un spectacle de la haute compétition par l'extraordinaire médiatisation qui . est faite.
- une pratique quotidienne pour le loisir qui entre dans le cadre des banalités des modes de vie.

Fréquemment réduit à son seul aspect sport, sa vitalité est couramment appréciée à la lumière des performances de l'élite sportive. Et avec cette appréhension se masque une dimension fondamentale : la réalité de l'action socio-éducation.

L'Activité sportive, spécialisée et partielle, mais sectorielle aussi, présente des points positifs contribuant à l'épanouissement de l'homme.

A travers le Sport collectif pratiqué dans les équipes, les associations sportives, ressort la coopération. Les personnes fraternisent dans cette communion.

Le sport est un apprentissage de la Gestion autonome par son organisation, de l'entr'aide par l'esprit de groupe, ainsi de la concurrence par l'émulation.

Il facilite des contacts, des rencontres et surtout un rapprochement, une meilleure connaissance des uns et des autres.

Le Sport est aussi un cadre de tolérance et de respect mutuel. Par sa pratique se forge le respect du partenaire, de l'adversaire et se dégage une compréhension entre tous les pratiquants.

A ce côté de ces multiples avantages, nous devons noter aussi les aspects pervers, négatifs ou déformateurs dans le Sport actuel.

- le productivisme
- le rôle des médiats
- le Culte du record exagéré
- le Chauvinisme

Par sa popularité et son impact dans la société, le Sport est utilisé à diverses fins (politique, économique etc...)

Par sa capacité de mobilisation, il peut jouer sur un double rôle : positif allant du renouement des relations diplomatiques entre deux pays, négatif engendrant des spectacles dramatiques-
exemple : Heysel (Finale entre Juventus et Liverpool).

2. 2. Profil de l'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports

L'Inspecteur a une fonction d'évaluation, de Conception, de gestion, la formation pour toutes les actions d'Education populaire ou Sportives menées dans les secteurs en question. Comme le nom l'indique, l'Inspection consiste à savoir observer, analyser pour mieux orienter les conseils et directives.

Les différentes tâches assignées à cette fonction impliquent des actions de promotion de la pratique des activités sportives, culturelles, socie-éducatives, des échanges, des actions de développement et de formation reconnues dans leur dimension éducative et culturelle.

Il s'agira pour l'Inspecteur d'avoir :

- une maîtrise des contenus de l'Education populaire et du Sport
- une maîtrise des connaissances fondamentales en regard des tâches de programmation, d'intervention, d'évaluation des activités de l'Education populaire et du Sport.
- une maîtrise des diverses techniques d'intervention pédagogique ou d'entraînement sportif et d'animation.
- une connaissance et une approche du milieu de l'individu, du groupe, des relations humaines et des communications.
- une maîtrise des moyens d'action de l'Education des masses

2. 3. Contribution à la Formation

La Formation dispensée à l'heure actuelle à l'INSEPS permet d'avoir une vue d'ensemble, une approche globale des multiples contours de la Jeunesse. L'enseignement général riche et varié offre diverses connaissances à l'Inspecteur; certes un apport positif pour sa culture générale, mais qui risque d'aboutir à l'inéfficacité dans l'action - dans le souci de lui doter les meilleurs éléments pour une intervention fructueuse et concrète, la réalisation de tâches ponctuelles, il est urgent de procéder à leur spécialisation. Pour un rendement rationnel nous aurons à proposer :

- des Inspecteurs de la Jeunesse
- des Inspecteurs de Sports

Ces Inspecteurs doivent être des formateurs et surtout des hommes de relation. Ils sont ces agents de développement qui doivent établir les coordinations utiles, en fonction de leur connaissance du milieu et de leur compétence sur les différents problèmes posés qu'ils soient sociaux, culturels ou économiques - leur action globale d'éducation et d'animation doit se situer aussi bien au niveau de la famille, de l'École, du post-scolaire de la profession que de l'occupation des temps libres, ce qui nécessitent la détermination et la conviction de leur part.

L'enseignement comportera les points suivants :

- connaissance générale de la situation économique, sociale, historique, de l'évolution, des besoins, des problèmes de nos pays.
- Initiation aux méthodes de contact, des relations humaines, d'animation des groupes avec des expériences pratiques variées selon les milieux et les pays.

- Formation en matière de techniques diverses (Utilisation des méthodes audio-visuels, expression écrite et orale, conduite de réunion, ateliers, sports d'Equipe, Gestion et Administration des Associations et Coopératives etc...

Il s'agira de scinder l'enseignement en 3 parties :

* Dans la 1ere partie, la formation sera axée sur l'enseignement des disciplines suivantes :

- le Droit
- la Sociologie
- l'Economie
- Psycho sociologie
- Psychologie
- Finances
- les Relations internationales.

* Dans la 2e partie, l'étude portera sur :

- la Connaissance de techniques de Communication
- Connaissance de la législation des Institutions Nationales, Internationales d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports.
- Administration, Gestion, Techniques d'Organisation prévisionnelle, rationalisation et contrôle des objectifs.

Ces deux parties se feront en tronc commun et c'est dans la dernière rubrique qu'interviendra la spécialisation.

a) Pour les Inspecteurs de Jeunesse, l'accent sera mis sur les thèmes suivants :

- les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes
- les systèmes d'Education pour une étude bien comparée
- les politiques nationales de jeunesse

- l'Education non conventionnelle
- le Théâtre et ses différents aspects
- les Semaines de la Jeunesse
- les Echanges
- les Collectivités Educatives
- les Chantiers
- les grands principes de l'Education Permanente
- les moyens d'action de l'Education Populaire (expression artistique, corporelle, activités manuelles audio-visuelles, activités de développement)
- les Institutions d'Education Populaire

b) Pour les Inspecteurs des Sports, la tâche implique la connaissance des thèmes suivants et cela d'une manière approfondie :

- la Place du Sport dans un système éducatif
- Organisation et réglementation Sportive
- Relations entre les Institutions, (ligues, Fédérations C N O S S etc...)
- les Institutions nationales, Internationales et ses attributions
- les Moyens d'action du Sport
- la Charte du Sport
- L'Education Physique (Définition, buts, moyens, objectifs)
- les Techniques d'accès (Bibliographie, dossiers d'ouvrages etc...)

Il revient aux Inspecteurs des Sports de concevoir et d'élaborer une politique saine d'autofinancement des Clubs et des fédérations. En cette période de médiatisation du Sport et du Sponsoring, ces Inspecteurs doivent acquérir des techniques de management et de marketing. Il est nécessaire d'introduire dans la formation l'Informatique outil d'enquête pour mieux entrer avec le peuple.

Pour une assimilation parfaite des multiples connaissances enseignées, la formation de ces Inspecteurs (Jeunesse- Sport) se recouvrera en deux temps : la partie théorique et la partie pratique et Administrative.

1°) La Partie Théorique : Elle permettra de cerner les thèmes centraux de la formation - les Inspecteurs doivent acquérir la meilleure compréhension possible de leurs pays et de l'environnement international dans lequel ils s'insèrent.

d'étudier l'action socio-éducative et Educative. Il s'agira de voir comment le secteur de l'animation s'insère dans la situation sociale pour mieux relativiser les problèmes de l'action socio-Educative. L'Ecole et toutes les formes d'éducation extrascolaires se passent en revue.

L'Action sportive où les différents aspects du Sport et de l'Education physique sont traités- (sport de masse ou d'élite sport national et International, activités physiques, médecine du Sport etc...).

Les problèmes administratifs - les Inspecteurs doivent connaître le Ministère de tutelle, ses structures et ses activités. Ils doivent se familiariser à la gestion administrative, au travail administratif en général.

2°) Partie pratique et Administrative

Les stages dans les services centraux et départementaux mettront les Inspecteurs en situation professionnelle. Ils se confronteront aux problèmes quotidiens : gestion financière et Administrative, Inspection des collectivités, des réunions d'étude, visite d'équipements sportifs et socio-culturels, instruction de dossiers, coordination des actions etc...).

Dans cet ordre d'idées, la réalisation de mémoire à la sortie est demandée.

----- * -----

Bien que l'INSEPS soit un Institut National, il accueille des étudiants des différents pays de l'Afrique francophone, ce qui lui donne son cachet d'Institut régional. C'est pour-
quoi je demanderai aux dirigeants de l'INSEPS de tenir compte dans l'élaboration des programmes de formation les diverses sensibilités qui constituent une richesse. A l'instar des organisations sous-régionale et régionale telles que la CÉDEAO, la CEAO, il nous serait possible de transformer l'INSEPS en Institut International Supérieur répondant aux objectifs communs des différents pays.

2. 4

1. PLACE DES ORGANISATIONS DE COOPERATION

Il est à saluer une fois de plus la contribution combien précieuse de ces organisations de Coopération que sont : la conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports et la Mission Française d'Aide et de Coopération (MFAC)

Ces deux Organismes jouent un rôle déterminant dans la formation des Cadres en Afrique et mènent des actions concrètes et efficaces de développement.

A. - C O N F E J E S

C'est une organisation propre aux Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française née à la session de Paris des 5 et 6 Décembre 1969.

Elle s'est donnée un statut définitif sous la formule d'un "protocole d'Accord" lors de la 6e session de Kigali en 1975. Vingt-cinq (25) pays sont membres et les réunions sont annuelles.

B U T

Il s'agit de mettre en commun les moyens pour :

- 1°) promouvoir les programmes d'activités physiques, Sportives et socio-éducatives.
- 2°) Renforcer les liens de Solidarité et de Coopération entre les jeunes de Communautés francophone dans le cadre d'action de développement et de formation permanente

ORGANISATION

Elle est structurée de la manière suivante :

- un Organe de décision : la session ministérielle se réunit une fois par an dans un pays membre pour déterminer les grandes orientations et arrêter les programmes à réaliser pour l'année à venir.

La Présidence est assurée par le Chef de la délégation du pays hôte jusqu'à la session suivante. Le Président en exercice assure un rôle de coordination générale.

Une commission technique qui a pour rôle d'étudier les documents, de rédiger des rapports de présentation et d'élaborer des projets sur lesquels les Ministres auront à se prononcer.

Des Commissions spéciales ou ad-hoc peuvent être créées pour étudier des problèmes spécifiques dans le domaine du Sport, de l'Education non conventionnelle ou de la formation des formateurs.

Un secrétariat technique permanent (S T P) à Dakar assure l'exécution et la Coordination générale des tâches qui lui sont confiées sous l'autorité du Président en exercice. Cependant ce secrétariat sert à deux conférences : celle des Ministres de l'Education Nationale (CONFEMEN) et celle des Ministres de la Jeunesse et des Sports d'expression française. Chaque Conférence garde son autonomie et se réunit séparément.

B. - LA MISSION FRANCAISE D'AIDE ET DE COOPERATION
(M. F. A. C.)

La Mission Française d'Aide et de Coopération dénommée Mission de Coopération et d'Action Culturelle dépend du Ministère de la Coopération et du Développement. Cette mission intervient à différents niveaux et dispose d'un organe compétent, le CIES chargé de la gestion des Etudiants et Stagiaires.

A Dakar, elle est structurée de la manière suivante :

- les services extérieurs
- Un bureau chargé de la Gestion des boursiers FAC qui viennent étudier à Dakar.
- Un bureau chargé de la Gestion des boursiers Sénégalais qui partent en France, au service culturel à Lomé, à Ouagadougou, à l'Institut Africain d'Information de Libreville.

L'Attribution des bourses vise à doter les pays en voie de développement de cadres compétents dans tous les secteurs et à relever progressivement l'assistance technique étrangère. Dans le cadre des activités, sont prévus des programmes, des plans, des projets, des aides directes ou indirectes, tout ceci dans les domaines économique, financier, culturel social et technique.

La Mission de Coopération et d'Action Culturelle a pour rôle de contribuer à la mise en oeuvre des actions qui participent au développement dans le Tiers-monde. Par ailleurs, elle conduit les négociations internationales relatives aux questions de développement.

Il est à noter la dichotomie entre relations diplomatiques relevant de l'Ambassadeur et Action de développement du chef de la Mission.

Si la vie diplomatique tire sa source d'une situation de fait, savoir la coexistence d'Etats, les relations de Coopération sont exclusivement le résultat d'un choix de type bilatéral s'exprimant solennellement à travers un corpus de conventions.

C O N C L U S I O N

En cette période où nous assistons à un bouleversement dans les pays de l'Est, à une demande plus accrue de liberté et de participation plus effective des populations aux prises des décisions, la réussite de toute politique de développement passe inéluctablement par la maîtrise de ces données.

Ce théâtre d'événements sociaux s'accompagne toujours d'un phénomène : la dégradation des mœurs et l'agression culturelle qui se traduisent par une crise d'identité.

D'autre part, il faudrait voir en face les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes :

- Une démission parentale
- Une négligence ou disparition de l'éducation traditionnelle
- L'Échec de l'École Classique qui se résume à la prolifération des diplômés chômeurs, la déperdition scolaire et à l'instruction sans une vocation d'éducation. C'est pourquoi, il est plus qu'urgent d'oeuvrer pour l'encadrement permanent de cette Jeunesse - L'INSEPS, en tant que responsable de la formation des Cadres doit être un support dynamique d'Education populaire visant à conscientiser les jeunes sur les conditions réelles de leur milieu afin de contribuer efficacement à sa transformation qualitative. L'Orientation vers des actions éducatives, de protection de la Jeunesse contre les facteurs de déviation de tous ordres et son insertion socio-économique reste une donnée fondamentale de la Formation.

Cette démarche nécessite l'appui d'une politique clairement définie, d'un programme objectif pour une réponse positive aux multiples défis qui interpellent les Encadreurs de la Jeunesse et des Sports. Il nous appartient de faire comprendre aux pouvoirs publics le rôle combien important de la profession par son impact et son apport.

dans la société pour plus de considération à cette mission noble et complexe d'éducateur.

Les Aspirations de la Jeunesse, la méthode de planification, de contrôle, d'évaluation exigent que l'Inspecteur soit un innovateur capable d'aller au devant des préoccupations de tous les jeunes.

- Cette étude contribuera tant soit peu à la recherche de solutions originales dynamiques aux problèmes que posent l'éducation et l'encadrement permanent de la Jeunesse d'une part et d'autre part à l'instauration d'un débat constructif vers une meilleure approche de la formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports.

- Il faut se dire que la revalorisation de la fonction d'Inspecteur d'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports est un palier incontournable pour la réussite de notre mission d'éducation. Cela exige une conscience élevée des nos responsabilités, une attitude constante de recherche. C'est donc par l'engagement, la persévérance et les résultats concrets que nous justifierons notre contribution à l'édification de nos sociétés.

- B I B L I O G R A P H I E -

- .. Les Cahiers de l'Animation n° 18 du 4e trimestre 1977
- .. Les Cahiers de l'Animation n° 49-50 de 1985
- .. Entretien avec Michel DIOUF Directeur des Etudes de l'INSEPS
- .. Entretien avec Mme Renée HIDAIR Déléguée du CIES
- .. Commission Nationale de Réforme de l'Education et de la Formation (CNREF)- Rapport Annexe Tome 6
- .. Decret 82-24 du 25/01/82 fixant les programmes d'enseignement de l'Education Physique et des Sports à l'INSEPS.
- .. Decret 81-870 du 31 Août 1981 instituant un Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports. (CAIEPJS) et fixant les Conditions, modalités et programme de préparation et d'obtention du dit certificat.

-----***-----

